

SECTION SPORTIVE FOOTBALL (A vocation régionale 4^{ème} – 3^{ème})

I - Conditions d'admission

Il n'y aura pas de tests sportifs cette année.

Le concours est ouvert aux joueurs nés en 2006 et 2007.

➤ **Retour du dossier d'admission pour le lundi 8 juin 2020.**

La commission d'admission avec étude du dossier scolaire se déroulera courant juin.

II - Conditions d'hébergement

Demi-pension au collège Edouard Vaillant, **pas d'internat.**

III - Horaire d'entraînement

Quatre entraînements de 1 heure 30 par semaine intégrés dans l'emploi du temps le lundi, mardi, mercredi, jeudi sur les installations synthétiques du stade Brouhot et dans le gymnase du collège Edouard Vaillant.

IV - Suivi des sportifs

Suivi Scolaire

Présence du responsable de section aux conseils de classe et rencontres parents professeurs.

Suivi Médical

Une visite médicale annuelle.

Encadrement Sportif

A définir, Professeur EPS

Mr Sampson, BEF

ÉLÈVE SPORTIF = élève suivant une scolarité normale incluant toutes les matières mais avec des horaires aménagés

District du Cher de Football : 02 48 27 54 35

Emmanuel Cainer : 06 50 53 06 72

Marvin Sampson : 06 84 39 38 23